

FRENCH QUICK SCAN

GESTION STRATÉGIQUE

L'établissement doit avoir une politique et des procédures de gestion utilisées pour définir les objectifs stratégiques, y compris ceux pour le développement de la e-formation. Le plan stratégique de l'établissement aura la priorité absolue dans la hiérarchie des projets, et aura des effets sur les projets des unités académiques administratives et opérationnelles de l'établissement. Le plan stratégique sera régulièrement contrôlé, évalué et corrigé en fonction de l'expérience acquise et des nouveaux besoins.

Le plan stratégique implique une perception de l'usage et du développement de la e-formation au sein de l'établissement, et fournit un calendrier d'exécution pour l'accomplissement des objectifs stratégiques.

Le plan stratégique traite des besoins en ressources humaines techniques et financières nécessaires à la réalisation.

Les questions stratégiques clés, telles les relations avec les organismes de financement, de réglementation, ou avec d'autres établissements, doivent être dûment prises en considération.

1. L'établissement doit avoir une politique et une stratégie de développement concernant la e-formation qui sont bien comprises et intégrées dans l'ensemble des stratégies de développement et d'amélioration de la qualité de l'établissement. La politique doit prendre en compte le développement du personnel tout comme des infrastructures.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

2. Les développements de programmes de e-formation doivent prendre en compte tout besoin spécifique en sus des besoins usuels des programmes d'enseignement qui ne sont pas dispensés en ligne. Ceci comprend des postes tels l'achat de matériel, l'implémentation de logiciels, l'embauche de personnel, les besoins de formation et de recherche, les développements technologiques.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

3. L'établissement doit avoir un système d'information de gestion fiable sécurisé et efficace pour l'exploitation des systèmes de e-formation adoptés.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

4. Lorsque la e-formation implique une collaboration, les rôles et les responsabilités de chaque partenaire doivent être clairement définis dans des accords opérationnels, et ces responsabilités doivent être communiquées à tous les participants.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

CONCEPTION DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

L'un des principaux aspects qualitatifs de la e-formation porte sur la conception des programmes d'enseignement. Les programmes de e-formation offrent des avantages considérables mais comportent un certain nombre de risques. La conception de programmes d'enseignement est supposée être fortement empreinte des perspectives nationales et européennes concernant les éléments de programmes basés sur le savoir, le savoir-faire et les objectifs opérationnels.

Cette partie fait état des problèmes spécifiques de la conception de programmes d'enseignement en ligne.

Les facteurs essentiels sont : la flexibilité dans le temps et le rythme d'étude, la modularité du programme, la constitution d'une communauté académique et l'intégration de l'acquisition du savoir et du savoir-faire.

Le défi que doivent relever les établissements est de concevoir des programmes d'enseignement qui allient flexibilité du temps et flexibilité du lieu d'étude offertes par la e-formation, sans toutefois contrevenir aux principes d'acquisition de savoir et de savoir-faire, ni même au sens de la communauté académique, au travers des campus, qui demeurent les valeurs absolues de référence.

La conception des programmes d'enseignement doit tenir compte des besoins de l'auditoire ciblé pour les programmes de e-formation qui, dans un contexte où l'accent est mis de plus en plus sur la formation permanente, peut présenter des différences significatives en termes d'expérience, d'intérêt et de motivation par rapport au jeune adulte qui fait son entrée dans une université classique.

5. Les programmes de e-formation doivent se conformer aux qualifications cadres, codes de déontologie, valeurs de référence des matières et autres points de qualité requis aux niveaux institutionnel et national, de la même façon que pour les programmes qui ne sont pas dispensés en ligne.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

6. Les programmes d'enseignement doivent être conçus de façon à accorder à l'apprenant une flexibilité maximum de temps, de lieu et de rythme d'étude, atteindre un niveau de résultat satisfaisant des objectifs de formation et s'intégrer le cas échéant dans le cadre d'autres formations qui ne seraient pas dispensées en ligne. Les évaluations formatives et sommatives doivent être adaptées au programme d'enseignement.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

7. La conception des programmes d'enseignement doit atteindre un niveau satisfaisant des objectifs éducatifs généraux et doit intégrer les principes de savoir et de savoir-faire à travers tout le programme d'étude. Concernant l'enseignement mixte, la contribution de composants de e-formation pour atteindre les objectifs pédagogiques doit être définie clairement.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

8. Les programmes d'enseignement doivent être conçus de manière à susciter une large participation à une communauté académique en ligne. Tout comme les interactions étudiant-étudiant et étudiant-tuteur, les relations avec des professionnels externes et/ou la participation à des activités professionnelles ou de recherche doivent être encouragées chaque fois que cela est pertinent.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

CONCEPTION DE COURS

Le processus de conception de cours doit évoluer de manière rationnelle, depuis la détermination du besoin du cours dans le programme global d'enseignement, à travers le plan cadre conceptuel, et jusqu'aux détails du développement et de la production des matériels de cours.

Chaque cours comprend un énoncé précis des objectifs de formation à atteindre. Ces objectifs seront précisés en termes de savoir, de savoir-faire, de compétences professionnelles et techniques, de développement personnel etc. et combineront souvent plusieurs éléments.

L'élaboration de chaque cours aboutit à des caractéristiques de cours clairement documentées qui établissent une relation entre les objectifs de formation et leurs évaluations.

Bien qu'il soit possible de sous-traiter les détails des aspects du développement et de la mise en place des cours de e-formation par une agence externe (par ex. un consortium partenaire, un développeur commercial de e-formation), la délégation de telles tâches doit être de préférence entièrement supervisée par l'établissement mère.

Dans le cas où la conception de cours de e-formation a été sous-traitée, la responsabilité de sa performance demeure du ressort de l'établissement. En de telles circonstances, les accords pour son évaluation, ses modifications et son amélioration sont des aspects importants du plan du programme.

9. Chaque cours comprend un énoncé précis des objectifs de formation en termes de savoir et de savoir-faire. Les objectifs sont accessibles au travers de la e-formation, assortie le cas échéant de face-à-face. Dans le contexte d'une formation mixte les raisons du choix pour chaque composant doivent être exposées de manière explicite.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

10. Ce sont les objectifs de formation, et non la capacité technologique, qui déterminent les moyens à mettre en oeuvre pour dispenser les contenus de cours, et les objectifs de formation doivent être cohérents avec la stratégie d'utilisation de la e-formation, l'envergure des matériels d'apprentissage et les méthodes d'évaluation utilisées.

11. Les objectifs de formation sont comparables à ceux des cours dispensés par d'autres moyens.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

12. Les cours doivent être conçus de façon à :

- stimuler un apprentissage actif
- favoriser l'apprentissage individuel et le développement de l'aptitude à étudier
- soutenir le développement et l'interaction des communautés d'apprentissage
- donner le cas échéant à l'étudiant le contrôle du temps du lieu et du rythme d'étude
- reconnaître la diversité des apprenants et se baser sur leurs forces et leurs expériences
- mettre à disposition des systèmes adaptés aux personnes souffrant d'un handicap
- tenir compte dans l'usage des supports de la diversité culturelle des étudiants
- demander aux étudiants une réflexion, une évaluation et une rétro-information sur les contenus de cours ainsi que sur les prérequis

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

13. Les interactions entre étudiants et tuteurs (à la fois synchrones et asynchrones) doivent être facilitées par divers moyens comprenant le courrier électronique, le téléphone, les forums de discussion etc. pour permettre des interactions à la fois individuelles et de groupes. La conception permet un contact régulier et efficace avec les tuteurs, et les tuteurs ainsi que les étudiants ont connaissance des modalités. A un niveau minimum d'engagement, les tuteurs conseillent les étudiants de manière opportune et experte sur le contenu et les divers points du cours, et proposent une rétro-information individuelle sur les devoirs.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

14. La conception, le développement et l'évaluation de cours requièrent des individus ou des équipes ayant des compétences dans les deux domaines académiques et techniques. Des dispositifs de matériels d'essai et de rétro-information intégrée dans le produit final font partie intégrante de la procédure de conception de cours.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

15. Les matériels d'apprentissage doivent comporter un degré suffisant d'interactivité pour permettre une participation dynamique de l'étudiant et pour lui donner l'occasion de tester à intervalles réguliers son savoir, son savoir-faire, et sa faculté à comprendre. Lorsque le matériel d'apprentissage autonome est destiné à une utilisation libre, il doit être conçu pour permettre à l'apprenant d'avoir une rétro-information régulière sur ses progrès par des tests d'autoévaluation.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

16. Les supports de cours doivent être conformes aux directives détaillées concernant la disposition et la présentation, et doivent être aussi cohérents que possible au travers du programme.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

17. Les supports de cours, y compris les objectifs de formation ciblés, doivent être revus régulièrement, actualisés et améliorés en tenant compte des commentaires des participants.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

18. Les cours doivent contenir à la fois des composants d'évaluations formatives et sommatives. L'évaluation sommative doit être explicite, juste, valable et fiable (cf. section 2.5.2). Des mesures appropriées doivent être mises en place pour éviter l'usurpation d'identité et/ou le plagiat, surtout lorsque les évaluations ont lieu en ligne.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

TRANSMISSION DE COURS

Cette section traite des aspects techniques de la transmission de cours, l'interface par laquelle les étudiants reçoivent leurs matériels de cours et communiquent entre eux et avec les enseignants. Les aspects pédagogiques de la transmission de cours sont traités dans les sections sur Conception de cours et Assistance aux étudiants de ce manuel.

Le système représente un investissement significatif de ressources financières et humaines pour l'acquisition et l'implémentation, et la sélection d'un système en particulier peut avoir une incidence sur les développements pédagogiques pendant plusieurs années.

La transmission efficace d'un cours requiert une collaboration entre les divisions académiques et opérationnelles de l'établissement. L'infrastructure technique doit être au service des besoins de la communauté académique, à la fois les étudiants et le personnel.

Les règles d'implémentation d'un environnement pédagogique virtuel pour gérer les processus de transmission doivent être déterminées selon les besoins éducatifs, et le contrôle de performance tient compte de l'impact sur l'apprentissage tout comme des statistiques opérationnelles.

19. L'infrastructure technique de maintenance du système de e-formation doit être pertinente et supporter à la fois les fonctions académiques et administratives. La caractéristique technique repose sur les besoins des participants, établis après étude, et intègre une estimation réaliste de l'usage et du développement du système.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

20. La fiabilité et la sécurité du système de transmission ont été préalablement rigoureusement testées, et des mesures adaptées sont mises en place pour un système de récupération en cas d'incident ou de panne.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

21. La maintenance, le contrôle, et la révision des performances du système doivent être conformes aux critères en vigueur et doivent pouvoir s'adapter aux dernières évolutions.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

22. L'environnement d'apprentissage virtuel (VLE Virtual Learning Environment) doit être approprié au modèle pédagogique adopté et aux besoins de tous les utilisateurs. Dans la mesure du possible, il est intégré au système d'information de gestion de l'établissement.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

23. L'environnement VLE propose à tous les utilisateurs des informations et des services de manière logique, cohérente et fiable. Les utilisateurs sont assurés de la sécurité, de la fiabilité, et le cas échéant de la confidentialité des systèmes d'environnement VLE, sur les plans de la communication et de la transmission d'informations.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

24. Les matériels et l'information accessibles par l'environnement VLE doivent être régulièrement contrôlés, revus et actualisés. Les responsables doivent être clairement désignés et ils doivent bénéficier d'un accès sécurisé au système pour la révision et la mise à jour.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

ASSISTANCE AU PERSONNEL

Les établissements de e-formation doivent mettre à disposition de leur personnel les différents supports et services nécessaires leur permettant de dispenser un enseignement supérieur de haute qualité. Un tel dispositif faisant usage de moyens de communication numériques accroît les responsabilités de l'établissement. Dans cette catégorie, les principaux critères sont synthétisés pour répondre aux besoins à la fois de personnel à plein temps et de personnel adjoint à qui sont attribués divers rôles administratifs et éducatifs. L'objectif de tous les services de support est de permettre à tous les membres du personnel académique et administratif de contribuer pleinement au développement et à la prestation de service de e-formation sans pour autant exiger qu'ils deviennent eux-mêmes des spécialistes des TIC ou des médias.

25. Toutes les personnes ayant un rôle académique, administratif ou de développement des moyens de communication doivent être capables de contribuer au développement et la transmission des programmes de e-formation sans pour autant être elles-mêmes des experts techniques. L'établissement doit s'assurer que le personnel impliqué bénéficie d'une formation et d'une assistance appropriées et que cette formation est adaptée à la lumière des évolutions du système.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

26. Les activités de recherche et de développement pédagogiques doivent être au sein de l'établissement avec un engagement pour une e-formation de haute qualité. Des mécanismes sont en place au sein de l'établissement pour diffuser les bonnes pratiques en faveur de la e-formation (y compris les bonnes pratiques développées par ailleurs et/ou au travers de consortiums), et pour conseiller ou initier le nouveau personnel à de telles pratiques. Les motivations de développement de carrière reflètent une culture de e-formation.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

27. L'établissement doit s'assurer que les problèmes de charge de travail et toute autre implication de la participation du personnel aux programmes de e-formation (comme les droits de propriété intellectuelle sur les matériels de programme) sont dûment pris en considération dans la gestion des cours ou des programmes.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

28. Les établissements doivent s'assurer qu'un support administratif adapté (notamment une gestion efficace des systèmes informatiques) est mis à la disposition du personnel académique, en particulier des tuteurs/mentors à temps partiel.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

ASSISTANCE AUX ETUDIANTS

Les services d'assistance aux étudiants sont un composant essentiel de la prestation de e-formation. Leur conception doit couvrir les aspects pédagogiques, techniques et les ressources qui ont un impact sur l'apprenant en ligne. On présume que les activités en ligne forment le cœur de l'expérience de l'apprenant en ligne, par conséquent les services de support doivent être conçus pour qu'on y accède en premier lieu par la page d'accueil de l'étudiant, ou par d'autres voies d'entrée du système d'enseignement en ligne de l'établissement.

Compte tenu de la forte probabilité que les étudiants travaillent selon un planning flexible, les services d'assistance doivent fonctionner aussi souvent que possible, de manière à tenir compte de ce point.

Il est possible que certains domaines de support technique soient contraints d'assurer un service 24h/24 et 7j/7. Dans d'autres domaines, le service 24h/24, 7j/7 peut être l'objectif pour certaines

fonctions automatisées, complété éventuellement par l'intervention/le suivi d'une personne qui opère conformément à des objectifs de performance établis.

Les étudiants ont un plan et les caractéristiques détaillées des services disponibles à tous les niveaux.

29. Les futurs étudiants ont une idée précise de ce que signifie suivre le programme de e-formation et ce qu'on attend d'eux. Ceci comprend les informations sur les besoins techniques (systèmes et environnement VLE), les acquis en matière de savoir et de savoir-faire, la nature du programme, les diverses méthodes d'apprentissage utilisées, la nature et le niveau de support fourni, les obligations d'évaluation, les frais, etc.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

30. L'équivalent d'un manuel doit être remis aux étudiants de e-formation stipulant leurs droits et leurs devoirs, ceux de l'établissement, une description complète de leurs cours ou programmes, et des informations sur la façon dont ils seront évalués.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

31. Les étudiants de e-formation ont accès aux ressources d'apprentissage et aux systèmes d'assistance aux étudiants qui, bien qu'ils puissent être fournis par différents moyens, sont équivalents à ceux mis à la disposition des étudiants du campus. Ils comprennent:

- l'accès aux ressources de bibliothèque
- le soutien pour le développement des fondamentaux (y compris un soutien pour les aptitudes à la e-formation, le travail collaboratif en ligne et la contribution à une communauté en ligne étant des fondamentaux dans un contexte de e-formation)
- le conseil et l'orientation sur les choix des cours et la progression tout au long du programme
- une claire identification d'un contact académique, du tuteur et/ou du mentor, qui transmet une rétro-information constructive sur la progression et les performances académiques
- l'accès au centre d'assistance, au support administratif et aux services consultatifs
- l'opportunité d'envoyer et de recevoir une rétro-information formelle concernant leurs expériences sur le cours
- des procédures pour traiter et résoudre tout problème ou litige éventuels.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

32. Des informations précises et mises à jour doivent être remises aux étudiants sur la gamme des services de supports disponibles et les moyens d'y accéder.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord

33. Les attentes concernant une participation active des étudiants à la communauté des apprenants en ligne doivent être indiquées clairement, à la fois sur un plan général et concernant les parties spécifiques de leurs cours ou programme.

Pas accord Partiellement accord Pour le plupart accord Complètement accord